

Séance du 26 septembre 2022  
Convocation du 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Nombre de conseillers présents : 14  
Nombre de conseillers votants : 16

L'an deux mil vingt-deux, le vingt juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fitz-James, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLERIN, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Rachel BLOND, Loïc FRANCOIS, Yasmine LEVASSEUR DELACHAPPELLE-MOREL Denis, DEVILLE Francesca, Maïté WARIN BLIN, Fabie PELLEGRINELLI, BOYER Joanic, René KAZMIERCZAK, Eric RENAULT-RENAUD ; LEANDR Guillaume ; DEHAISNE Jean-Jacques ; COMTE Sophie

Excusés : WEYDT-ROUVEURE Julie, Sandra TURMEL, Aïda DECORNET ; Bérengère DELANDRE BEZEAUX Christian

Absents : LE MOULLAC Yves ; EKOUME Alain

Pouvoirs : Dina BORGES à Yasmine LEVASSEUR, Sandrine RYBARCZYK à Jean-Claude PELLERIN,

Secrétaire de séance : Rachel BLOND

**Ordre du jour :**

- 1/ Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2/ Approbation du compte rendu de la séance précédente**
- 3/ Oise Habitat : Vente parcelles de terrain lotissement rue E. Renan – F. Dolto**
- 4/ Finances : Remboursement repas restaurant scolaire**
- 5/ Finances : SE60 Actualisation du chiffrage Télégestion salle Pierre Mendès France**
- 6/ Sobriété énergétique**
- 7/ Informations**

### **1/ Désignation d'un secrétaire de séance**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, à l'unanimité

- **DESIGNE** Madame Rachel BLOND, secrétaire de séance.

### **2/ Approbation du Compte-rendu de la séance précédente**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, à l'unanimité

- **VALIDE** le compte-rendu de la séance précédente.

### **3/ Oise Habitat : Vente parcelles de terrain lotissement rue E. Renan – F. Dolto**

Par courrier du 21 mars dernier, Oise Habitat fait part de son souhait de vendre des maisons rue E. RENAN et F. DOLTO, dans le cadre de l'accession à la propriété par les locataires actuels.

Pour que cette opération puisse se faire, il faut que le Conseil Municipal, suite à l'accord de principe de Monsieur le Maire, décide la vente du terrain d'assiette sur lequel les maisons ont été construites.

Un bail emphytéotique de 70 ans a été signé en date du 16 octobre 1998.

→ La proposition de Oise Habitat serait d'acheter à la collectivité, 1 711 m<sup>2</sup> pour un montant de 171 110 €.

Monsieur le Maire propose d'accepter de vendre ce terrain d'assiette à Oise Habitat et être autorisé à signer tous les documents liés à ce dossier.

Monsieur Eric RENAULT-RENAUD, étant concerné, ne prend pas part au vote

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, à l'unanimité

- **ACCEPTTE** de vendre ce terrain d'assiette à Oise Habitat pour un montant de 171 110 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier

#### **4/ Finances : Remboursements repas restaurant scolaire**

##### **1<sup>er</sup> remboursement :**

A la suite du passage en 6<sup>ème</sup> de leur enfant une famille nous demande le remboursement des repas non consommés.

Après avoir entendu les explications de M. Le Maire, sur la possibilité de rembourser à cette famille la somme de la réservation initiale des repas, soit : 4.57 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** M. le Maire à faire procéder au remboursement de cette famille

##### **2<sup>ème</sup> remboursement :**

A la suite du passage en 6<sup>ème</sup> de leur enfant une famille nous demande le remboursement des repas non consommés.

Après avoir entendu les explications de M. Le Maire, sur la possibilité de rembourser à cette famille la somme de la réservation initiale des repas, soit : 7.98 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** M. le Maire à faire procéder au remboursement de cette famille

##### **3<sup>ème</sup> remboursement :**

A la suite du passage en 6<sup>ème</sup> de leur enfant une famille nous demande le remboursement des repas non consommés.

Après avoir entendu les explications de M. Le Maire, sur la possibilité de rembourser à cette famille la somme de la réservation initiale des repas, soit : 19.95 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** M. le Maire à faire procéder au remboursement de cette famille

## 5/ Finances : SE60 Actualisation du chiffrage Télégestion salle Pierre Mendès France

Le 5 juillet dernier, nous avons reçu un mail de Monsieur LOGEAI du SE60, qui nous informe que les services de l'Etat rejettent le financement DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement). Ils remettent en cause le délai des travaux qui auraient dû être réalisés au plus tard le 31 décembre 2021. Le Conseil Municipal devra donc se prononcer sur le nouveau plan de financement de la mise en place de cette télégestion.

Dans le cadre de la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en énergie et Energies Renouvelables », à laquelle la Commune de Fitz-James adhère depuis le 20/12/2017, le SE60 propose d'accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets énergétiques. Cet accompagnement s'est caractérisé dans un premier temps par des études préalables prises en charge par le SE60 et ayant permis à la commune d'identifier et de prioriser des opportunités de travaux.

Suite à la réalisation de ces diagnostics préalables, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager la mise en place d'un système de télégestion pour optimiser la gestion de l'énergie dans le bâtiment de la salle des fêtes.

L'estimation totale de l'opération s'élève à 23 000 € TTC.



Réalisation de travaux d'installation, de programmation et d'hypervision d'équipements de télégestion énergétique dans les bâtiments publics de l'Oise

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - TRAVAUX

Commune de : FITZ-JAMES  
Bâtiments concernés : Salle des Fêtes  
Nature du projet : Mise en place d'un système de télégestion énergétique  
Dossier : TEL 15

Travaux	Dépenses				Recettes	
	Coût des travaux € HT	TVA	Coût des travaux € TTC	Fran de Gestion SE60	Participation financière SE60 50 %	Contribution commune aides déduites HT
Equipement de télégestion - Salle des Fêtes	17 588,57 €	3 517,71 €	21 106,28 €	1 407,00 €	8 794,29 €	10 201,37 €
Aléas chantier - Salle des fêtes	1 578,10 €	315,62 €	1 893,72 €	126,25 €	789,05 €	915,30 €
<b>TOTAL :</b>	<b>19 166,67 €</b>	<b>3 833,33 €</b>	<b>23 000,00 €</b>	<b>1 533,33 €</b>	<b>9 583,33 €</b>	<b>11 116,67 €</b>

Contribution demandée par le SE60 à la commune : 14 950,00 €

Recettes FCTVA commune : 3 772,92 €

Coût de l'opération pour la commune : 11 177,08 €

Le SE60 propose aux collectivités qui le souhaitent de les accompagner dans la mise en place de leur système de télégestion énergétique.

Monsieur le Maire présente les modalités d'intervention du SE60 qui réalise les travaux d'installation.

Dans le cadre de cette assistance, il précise que la commune bénéficiera d'une subvention correspondant à 50% du montant HT des travaux de télégestion énergétique.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le projet de mise en place d'un système de télégestion dans la Salle Pierre Mendès France
- **SOLLICITE** une aide financière auprès du SE60 pour l'exécution des prestations.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel relatif aux travaux annexés à la présente.
- **S'ENGAGE** à respecter les conditions fixées dans la convention cadre ci-annexée, notamment quant au versement de sa participation pour les travaux.
- **SOUSCRIT** à la prestation optionnelle de suivi énergétique par le service Energie du SE60, au coût de 100 par an, par site.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **AUTORISE** le SE60 à accéder aux données de l'hyperviseur.
- **NOTE** que le SE60 collectera et mutualisera les CEE (Certificats d'Economie d'Energie) générés par les travaux et en sera l'unique bénéficiaire, ceci dans la perspective de mettre en place d'autres actions en faveur de la maîtrise de l'énergie sur l'ensemble du territoire du SE60.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que les travaux seront lancés le plus rapidement possible.

#### **6/ Sobriété énergétique**

Dans le cadre de l'augmentation du prix des énergies et surtout dans un souci écologique, Monsieur le Maire propose d'éteindre les lumières (candélabres) sur l'ensemble de la Commune de 23h à 5h à compter du 3 octobre 2022 pour une durée expérimentale de 6 mois.

Toujours dans un souci écologique, Monsieur le Maire propose que cette année, les décorations de Noël soient mises en place seulement au niveau de la Mairie, des Ecoles et de la Place de la République.

↳ Le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur ces propositions

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23 heures à 5 heures à compter du 3 octobre 2022 pour une durée expérimentale de 6 mois
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction ainsi que les mesures d'information de la population.

Madame Rachel BLOND, Adjointe aux Finances, informe le Conseil Municipal que cette année la Commune n'acquerra pas de guirlandes de Noël mais fera plutôt l'acquisition de décorations « naturelles » pour rester dans l'esprit écologique, et propose de solliciter, éventuellement, les écoles pour la fabrication de certaines.

Monsieur le Maire précise que pour l'extinction de l'éclairage public, il est nécessaire d'acquérir deux horloges astronomiques.

Il souligne que les guirlandes de Noël, qui seront mises en place, s'éteindront en même temps que l'éclairage public et seront visibles du 15 décembre au 6 janvier.

Et il informe aussi que la question concernant l'éclairage public de la zone dites de la « Croix Rouge » reste en suspens. Cette zone est gérée par la Communauté de Communes du Pays du Clermontois.

Mais ne manquera pas d'informer le Conseil Municipal dès qu'il aura les informations.

## **7/ Informations**

### **• Nomination d'un adjoint ou conseiller en charge des questions de sécurité civile avant le 1<sup>er</sup> novembre :**

La loi MATRAS de novembre 2021 et plus précisément le décret n°2022-1091, a prévu, entre autres mesures, qu'un correspondant « incendie et secours » devra être désigné, par le Maire, dans les Conseils Municipaux, des Communes, qui ne disposent pas d'Adjoint ni de Conseiller chargé des questions de sécurité civile.

Les fonctions :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la Commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la Commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la Commune de ses obligations de planification d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la Commune.

Il informe périodiquement le Conseil Municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

➔ Monsieur le Maire propose Monsieur Fabien PELLEGRINELLI qui accepte. Un arrêté de délégation sera donc pris.

**• Point rentrée scolaire présenté par Yasmine LEVASSEUR, Adjointe aux affaires scolaires :**  
Rentrée qui s'est très bien déroulée dans nos écoles avec du changement au niveau du personnel enseignant :

- Nouvelle directrice et nouvelle enseignante à l'école élémentaire de la Tuilerie
- Nouvelle enseignante à l'école Maternelle de la Tuilerie
- Nouvelle enseignante à l'école Maternelle de la Béronelle

• **Point « Nature Propre » et « Balade d'automne » du 10 et 11 septembre, présenté par Loïc FRANCOIS, Adjoint en charge de ces manifestations :**

↳ Nature Propre : 6 volontaires ont répondu présent et ont ramassé pas mal de déchets (appareils de musculation, verre, canettes ...) qui correspond à l'équivalent d'une grosse benne.

↳ 24<sup>ème</sup> Balade d'automne : 140 personnes ont participé à cette manifestation (120 personnes à pied et 20 personnes à vélo). Ce qui a représenté en amont une dizaine de jours d'organisation. A l'issue de cette manifestation un apéritif était offert par la municipalité et un repas était organisé, sur réservation, par le Comité des fêtes.

• **Voie douce 127 E** : Parcelle qui correspond à environ 730m, le CHI propose l'achat de cette dernière, après estimation des domaines, pour un montant de 39 554 €. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une négociation sera entreprise avec le CHI et propose aux membres du Conseil Municipal de se retrouver sur place un samedi matin afin d'évaluer les travaux à entreprendre pour la réalisation de cette voie douce.

• **Travaux SMBVB Agence de l'eau** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux ont été entrepris par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche et par l'Agence de l'eau, le long de la Brèche (rue Pasteur et derrière l'étang), abatage d'arbres dangereux et mise en place de mares éphémères pour préserver l'écosystème. Des panneaux pédagogiques seront posés d'ici peu afin d'informer les administrés.

• **Reconduction du contrat de l'agent d'accueil jusqu'au 31 décembre 2022**

• **Dénomination des Cimetières** : Monsieur le Maire propose de dénommer les Cimetières comme suit :

- Cimetière rue Jules Ferry au lieu de Cimetière ancien
- Cimetière rue Jean Jaurès au lieu de Cimetière nouveau

Madame Rachel BLOND fait part de son avis en préférant Cimetière ancien et Cimetière nouveau.

• **Reprise des concessions** : Monsieur le Maire fait le point sur la procédure en cours.

• **Enquête Publique – Hameau des Ducs (rétrocession de la voirie, des VRD, espaces verts)** – Délibération du 23 janvier 2019. Nous avons les coordonnées d'un Commissaire Enquêteur qui sera très prochainement nommé.

Séance levée à 20h15

JC PELLERIN  
Maire



Secrétaire de Séance

  
Rachel BLOND  
Adjointe aux Finances

Signature des présents pour les délibérations énumérées ci-après :

1/ Désignation d'un secrétaire de séance

2/ Approbation du compte rendu de la séance précédente

3/ Oise Habitat : Vente parcelles de terrain lotissement rue E. Renan – F. Dolto

4/ Finances : Remboursement repas restaurant scolaire

5/ Finances : SE60 Actualisation du chiffrage Télégestion salle Pierre Mendès France

6/ Sobriété énergétique

7/ Information

Prénom	Nom	Emargement
Jean-Claude	PELLERIN	
Rachel	DUPONT BLOND	
Loïc	FRANCOIS	
Yasmine	LEVASSEUR	
René	KAZMIERCZAK	
Aïda	DECORNET	Excusée
Christian	BEZEAUX	Excusé
Maïté	WARIN BLIN	
Dina	BORGES	Pouvoir à Y. LEVASSEUR
Joanic	BOYER	
Sophie	COMTE	
Jean-Jacques	DEHAISNE	
Denis	DELACHAPELLE-MOREL	
Bérengère	DELANDRE	Excusée
Francesca	DEVILLE	
Alain	EKOUME	Absent
Guillaume	LEANDRI	
Yves	LE MOULLAC	Absent
Fabien	PELLEGRINELLI	
Eric	RENAULT-RENAUD	
Sandrine	RYBARCZYK	Pouvoir à JC. PELLERIN
Sandra	TURMEL	Excusée
Julie	WEYDT-ROUVEURE	Excusée